

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE**

SEANCE DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020

**Délibération n° MO2020_002 : Motion Aéroport de Cannes Mandelieu : opposition
au projet de trajectoire Nord-Ouest**

Date de la convocation : 02/12/2020

Date d'affichage :

Date de la publication sur le site internet www.paysdegrasse.fr :

L'an deux mille vingt et le dix du mois de décembre à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Palais des congrès, 22 cours Honoré Cresp à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 70

En exercice : 70

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Marie AMMIRATI, Ali AMRANE, Pierre ASCHIERI, Marc BAZALGETTE, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Marie CHABAUD, Murièle CHABERT, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Laurence COSTE, Julie CREACH, Jean-Marc DELIA, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, François FERRY, Annie FRECHE, Yves FUNEL, Karine GIGODOT, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Patrick ISNARD, Brigitte LUCAS, Jean-Marc MACARIO, Christophe MARTELLO, Claude MASCARELLI, Roger MISSENTI, Sylvie MORLIERE, Robert NOVELLI, Nicole NUTINI, Annie OGERO-MAIRE, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Serge PERCHERON, Roland RAIBAUDI, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Claude SERRA, Florence SIMON, Martine ULBADI, David VARRONE, Alain YBERT, Christian ZEDET.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : Claude BOMPAR après la délibération n°180, Pierre BORNET après la délibération n° 186, Claude CEPPI après la délibération n°183, Murièle CHABERT après la délibération n° 185, Marc COMBE après la délibération n° 183, Anne-Marie DUVAL après la délibération n° 186, Annie FRECHE après la délibération n° 175, Patrick ISNARD après la délibération n°190, Alain YBERT après la délibération n° 190, Jean-Marc MACARIO après la délibération n° 186, Roland RAIBAUDI après la délibération n°185, Claude SERRA après la délibération n° 184, David VARRONE après la délibération n° 184, Christian ZEDET après la délibération n° 180.

ONT DONNE POUVOIR : Aline BOURDAIRE à Valérie COPIN, Claude BOMPAR à Jean-Paul HENRY à partir de la délibération n°181, Claude CEPPI à Jean-Louis CONIL à partir de la délibération N° 184, Murièle CHABERT à Nicole NUTINI à partir de la délibération n°186, Marc COMBE à Julie CREACH à partir de la délibération n° 184, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Nicolas DOYEN à Anne-Marie DUVAL, Anne-Marie DUVAL à Ali AMRANE à partir de la délibération n°187, Gilbert EININGER à Jérôme VIAUD, Annie FRECHE à Christian REQUISTON à partir de la délibération n°176, Jean-Marc GARNIER à Serge PERCHERON, Jean-Marc MACARIO à Henry CHIRIS à partir de la délibération n° 187, Christophe MOREL à Philippe BONELLI, Ismaël OGEZ à Raoul CASTEL, Pascal PELLEGRINO à François ROUSTAN, Roland RAIBAUDI à Christian MARTELLO à partir de la délibération n° 186, Claude SERRA à partir de la délibération n° 185, David VARRONE à Henri CHIRIS à partir de la délibération n° 185, Christian ZEDET à Marie AMMIRATI à partir de la délibération n° 181.

ETAIENT ABSENTS : Stéphane CASSARINI, Cyril DAUPHOUD, Gérard DELHOMEZ, Odile DESPLANQUES, Pauline LAUNAY.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

CONSEIL DE COMMUNAUTE	MOTION
DU 17 Décembre 2020	N°MO2020_002
RAPPORTEUR : Monsieur le Président	
NUISANCES AERIENNES	
Motion Aéroport de Cannes Mandelieu : opposition au projet de trajectoire Nord-Ouest	
<u>SYNTHESE</u>	
<p>La présence de l'Aéroport de Cannes Mandelieu, second aéroport privé de France dans une zone à forte densité de population, provoque d'importantes nuisances sur le territoire de la CAPG et de la CACPL. Un projet de trajectoire Nord-Ouest permettant selon la Direction Générale de l'Aviation Civile de limiter le survol de certaines communes en reportant les nuisances sur des communes non touchées actuellement. Il est proposé cette motion pour s'opposer fermement à ce projet et solliciter de nouveau l'Etat et la DGAC pour trouver de façon urgente des solutions réellement efficaces pour diminuer et réguler le trafic aérien, dans le respect des grands enjeux de la transition écologique et des attentes reconnues notamment dans le cadre des accords de Paris.</p>	

Le Président expose au conseil de communauté :

La présence de l'Aéroport de Cannes Mandelieu, second aéroport privé de France dans une zone à forte densité de population, provoque d'importantes nuisances sur le territoire de la CAPG et de la CACPL.

Malgré les mesures mises en place pour tenter de les réduire (interdiction des avions les plus bruyants, mise en place de capteurs de bruits, classement de l'aéroport en catégorie B..) aucune amélioration notable n'a pu être constatée ces dernières années.

Pour répondre aux attentes des associations de défense contre les nuisances aéroportuaires et réduire le nombre d'habitants concernés par les survols des avions, la DGAC a décidé d'expérimenter la mise en place d'une nouvelle trajectoire Nord-Ouest, sans prévenir ni associer les élus locaux concernés.

Cette étude a été présentée par la DGAC le 25 novembre dernier en Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Cannes Mandelieu, présidée par Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS, Sous-préfète de Grasse.

Les élus de la CAPG souhaitent rappeler à l'occasion de cette motion le travail conjoint et constructif mené avec la CACPL sur ce sujet. Nous rappelons que les deux collectivités se rejoignent pleinement sur la question de l'aéroport et sur la nécessité de trouver de façon urgente des solutions efficaces pour diminuer et réguler le trafic aérien, et limiter significativement les gênes occasionnées, conformément aux exigences environnementales demandées par la population.

En revanche, s'agissant de l'expérimentation diligentée par les services de la DGAC, nous tenons à nous positionner fermement contre la création d'une nouvelle trajectoire. Cette solution qui prétend selon la DGAC limiter le survol des collines de Cannes, Le Cannet,

Mougins et de Mouans-Sartoux viendrait in fine ajouter les problématiques identifiées sur les communes de l'Ouest telles que Grasse, Peymeinade ou encore Auribeau-sur-Siagne sans améliorer la situation des communes de Pégomas et de la Roquette-sur-Siagne.

Cette solution est incohérente et inacceptable pour les maires concernés et pour notre communauté d'agglomération.

Nous avons été élus par la population pour défendre notre territoire et préserver la qualité de son cadre de vie qui fait sa richesse.

A la lumière de ces éléments, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse s'oppose fermement à la mise en place d'une nouvelle trajectoire Nord-Ouest et demande à ce que les services de l'aéroport et la DGAC, placés sous la responsabilité de Madame la Sous-Préfète de Grasse, étudient d'autres pistes afin de trouver rapidement des solutions réellement efficaces et conformes aux légitimes préoccupations et doléances exprimées par les populations concernées afin de réduire le trafic actuel.

Les élus de la CAPG exigent d'être dorénavant associés à toutes réflexions et études dans la gestion de l'ensemble des activités de l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE S'OPPOSER** fermement à la mise en place d'une nouvelle trajectoire Nord-Ouest ;
- **DEMANDE** à ce que les services de l'aéroport et la DGAC étudient d'autres pistes afin de réduire le trafic actuel ;
- **EXIGE** d'être dorénavant associé à toutes réflexions et études dans la gestion de l'ensemble des activités de l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.

Le Président

Ju.

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



AR PREFECTURE

006-200039857-20201210-M02020_002-DE
Recu le 21/12/2020